



## Volume Licensing

# Accord de Mise en Œuvre Serveur et Cloud Avenant n° M71

Numéro de l'Accord de Mise en  
Œuvre  
À remplir par Microsoft pour la durée  
initiale  
À remplir par le Partenaire du Secteur  
Public pour le renouvellement

|  |
|--|
|  |
|--|

**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20160624-lmc100000013807-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/06/2016  
Réception Préfet : 24/06/2016  
Publication RAAD : 24/06/2016

Le présent avenant (l'« Avenant ») est conclu entre les parties mentionnées sur le formulaire de signature du programme joint. Il modifie l'Accord de Mise en Œuvre ou le Contrat identifié ci-dessus. Tous les termes utilisés mais non définis dans le présent Avenant ont la même signification que dans ledit Accord de Mise en Œuvre ou Contrat.

Le présent avenant (l'« Avenant ») est conclu entre les parties mentionnées sur le formulaire de signature de l'Accord de Mise en Œuvre identifié ci-dessus (l'« Accord de Mise en Œuvre »). Tous les termes qui sont utilisés dans cet Avenant mais qui n'y sont pas définis ont la même signification que dans l'Accord de Mise en Œuvre. Les parties conviennent que l'Accord de Mise en Œuvre **Nouveau** est modifié comme suit :

Microsoft accorde un crédit pour la Software Assurance encore valable renouvelée dans le cadre de l'Accord de Mise en Œuvre à partir des contrats 64809695. Si plusieurs Accords de Mise en Œuvre ou Contrats précédents vous permettent d'obtenir un crédit pour la Software Assurance, les formulaires de chacun de ces Accords de Mise en Œuvre/Contrats Précédents doivent être joints.

L'inclusion de crédits pour la Software Assurance encore valable dans le contrat modifié désigné ci-dessus ne dispense en aucun cas du devoir de payer toute facture impayée ou à venir liée aux contrats ou accords de mise en œuvre arrivant à expiration.

Le présent Avenant prendra automatiquement fin à la résiliation ou à l'expiration de l'Accord de Mise en Œuvre. De plus, Microsoft se réserve le droit de résilier immédiatement le présent Avenant en cas de manquement du Client à l'une quelconque des obligations qu'il stipule. À l'exception des modifications apportées par le présent Avenant, toutes les conditions de l'Accord de Mise en Œuvre restent inchangées et pleinement applicables.

À l'exception des modifications apportées par le présent Avenant, les conditions de l'Accord de Mise en Œuvre ou du Contrat mentionné ci-dessus restent inchangées et pleinement applicables. Dans le cas où les termes du présent Avenant seraient en conflit avec les termes de l'Accord de Mise en Œuvre ou du Contrat mentionné ci-dessus, les termes du présent Avenant prévaudront.

**Pour être valable, cet Avenant doit être accompagné d'un formulaire de signature.**